

Ce que vous devez savoir

Si vous êtes parent d'un(e) enfant qui rencontre des difficultés d'apprentissage de la lecture, vous devez connaître la Garantie de lecture Third Grade (CE2).

Selon cette garantie, l'établissement scolaire de votre enfant doit déterminer son niveau en lecture à chaque rentrée scolaire, de la maternelle au grade 3 (CE2). Si votre enfant ne lit pas aussi bien qu'il/elle le devrait, l'établissement scolaire doit établir un plan pour l'aider à s'améliorer.

Vous serez impliqué(e) dans la création de ce plan. Ce plan décrira l'aide dont va bénéficier votre enfant pour l'amener au niveau de lecture requis. Si votre enfant ne lit pas comme il/elle le devrait d'ici à la fin du grade 3 (CE2), l'établissement scolaire doit le/la faire redoubler l'année scolaire suivante. Il peut y avoir des exceptions :

- Si votre enfant apprend à parler l'anglais ;
- Si votre enfant suit un Programme d'Éducation Personnalisé (PEP) et que le PEP stipule qu'il/elle ne peut pas redoubler le grade 3 (CE2) à cause de la lecture ;
- Si votre enfant a bénéficié d'une assistance à la lecture pendant au moins deux ans et a déjà redoublé une classe auparavant ;
- Si votre enfant démontre lors de certains tests (autres qu'un test de lecture de l'état) que son niveau de lecture correspond au niveau attendu pour sa classe.

Pour déterminer si votre enfant correspond à l'une de ces exceptions, veuillez en parler avec son enseignant(e).

Votre enfant aura de nombreuses occasions de montrer ses progrès en lecture. Il est important que vous restiez en contact avec l'enseignant(e) de votre enfant, afin de savoir où il/elle en est.

Pour savoir à quoi vous attendre, cliquez [ici](#), ou rendez-vous sur education.ohio.gov et tapez *Garantie de lecture Third Grade (CE2)* dans l'outil de recherche. Vous trouverez des Feuilles de route pour les Parents concernant la Garantie de lecture Third Grade (CE2), que vous pourrez consulter dès que vous avez des questions.

